Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260616-2651-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 18/06/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN, Xavier COMBE.

Absents excusés : Nicolas DEL SORDO ayant donné pouvoir à Pierre-Ange LE FRAPPER

Absents :

Secrétaire de séance : Ann-Gaëlle LAUNAY

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-51
PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE DE L'ECOLE NOTRE DAME

Daniel HENAFF, adjoint en charge des affaires scolaires explique que la commune participe tous les ans aux frais de fonctionnement de la garderie de l'école Notre Dame à hauteur du déficit enregistré à la garderie périscolaire de l'Ecole de l'Arbre Jaune. Aussi, au regard des dépenses et recettes constatées pour l'année 2025, le fonctionnement de la garderie périscolaire l'Ecole Publique de l'Arbre Jaune affiche un déficit de 0.57 € par demi-heure facturée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- FIXE à 0.57 € par demi-heure sur la participation communale aux dépenses de fonctionnement privée Notre Dame.

Fait à Meslan, le 19 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Sébastien WACRENIER

MAIRIE DE MESLAN 56320 MORBIHAN

Le secrétaire de séance, Ann-Gaëlle LAUNAY